

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 10**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Dispositif "Classes transplantées" Aides financières aux familles des enfants issus de  
quartiers prioritaires

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
12638**

## **PRESENTATION**

Par décision N° 11 du 13 décembre 2002, l'assemblée départementale a adopté un programme afin de participer à la mise en place de projets collectifs de développement social favorisant l'insertion scolaire des enfants.

Ainsi, grâce à ce programme, des actions collectives en lien avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales ont permis le financement de classes transplantées depuis 2003.

Le Service Départemental d'Action Sociale est sollicité par des familles en grandes difficultés et des enseignants pour participer au financement de départs en classes transplantées d'enfants scolarisés en écoles primaires des quartiers prioritaires. Ces classes transplantées sont réalisées sur le territoire national pour une durée de 4 à 5 jours.

La participation financière du Conseil Départemental à ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions, et permet d'assurer la mission de prévention auprès de ces familles en difficulté.

Au titre de l'année 2017, la participation du Conseil Départemental aux frais du séjour est de :

- 60 €maximum pour les classes vertes
- 80 €maximum pour les classes de neige

sur présentation de l'Etat Civil de l'enfant et des parents, ainsi que du RIB du parent responsable. Une participation maximale de 15 €par enfant est demandée aux parents.

L'aide est versée aux familles éligibles sur la base des listes de présence émargées par les parents et transmises au retour des enfants au Service Action Sociale.

La participation financière se fera au prorata des enfants effectivement partis.

## OBJET DU PRESENT RAPPPORT :

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets déposés par les écoles suivantes :

<b>NON DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>DATES ET LIEU DE L'ACTION</b>	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>
Ecole Sinoncelli 51 Rue Boisselot 13014 MARSEILLE	Du 07/03 au 12/03 NEIGE	60	80 €x 60 = 4 800 €
Ecole Font Vert 19 Rue Font-Vert, 13014 MARSEILLE	Du 03/04 au 07/04 PONEY	35	60 €x 35 = 2 100 €
Ecole St Barthélemy les Flamants, 64 Av. Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE	Du 13/03 au 17/03 NEIGE	43	80 €x 43 = 3 440 €
Ecole St Barthélémy les Flamants, 64 Av. Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE	Du 24/04 au 28/04 VERTE	19	60 €x 19 = 1 140 €
Ecole La Viste Bousquet 38 Route Nationale de la Viste 13015 MARSEILLE	Du 24/04 au 28/04 à VILLARS DE LANS	21	60 €x 21 = 1 260€
Ecole les Bastides 292 Av. St Antoine 13015 MARSEILLE	Du 06/03 au 10/03 NATURE ET ENVIRONNEMENT	19	60 €x 19 = 1 140 €
Ecole Major/Cathédrale 41 Rue de l'évêché 13002 MARSEILLE	Du 30/01 au 03/02 NEIGE	60	80 €x 60 = 4 800 €
Ecole Chevalier Paul 74 Rue Chevalier Paul 13002 MARSEILLE	Mars 2017 NEIGE	26	80 €x 26 = 2 080 €
Ecole Brassens/Camus 1 Rue Vincent Scotto 13200 ARLES	Du 28/01 au 03/02 NEIGE	36	80 €x 36 = 2 880 €
Ecole Korsec 2 Rue Maurice Korsec 13001 MARSEILLE	Du 7/03/ au 12/03 NEIGE	20	80 €x 20 = 1 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>339</b>	<b>25 240 €</b>

## **PROPOSITION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous invite à bien vouloir statuer sur cette proposition dont le montant s'élève à 25 240 €. En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL